



CommercEducation

Octobre 2006

Bulletin d'information n° 11

Négociations de l'OMC toujours bloquées - Les accords bilatéraux ont le vent en poupe

Les membres de l'OMC ne parviennent pas à sortir de l'impasse sur Doha

Les tentatives visant à relancer les négociations commerciales de l'OMC n'ont toujours pas réussi à relancer le processus.

À la suite de la décision prise en juillet de suspendre les négociations commerciales du Cycle de Doha pour le développement, plusieurs réunions à haut niveau ont eu lieu entre les principaux pays. Toutefois, à ce jour, ces négociations informelles n'ont fait que souligner les profondes divergences qui séparent les membres sur la question des droits de douanes et les subventions pour les produits industriels et agricoles.

À la fin septembre, le commissaire européen chargé du commerce, Peter Mandelson s'est entretenu pendant trois jours avec de hauts responsables de l'administration Bush, des membres du Congrès et des représentants du secteur privé américain. Certaines sources ont toutefois concédé que ces rencontres n'avaient pas réellement contribué à rapprocher les points de vue entre les États-Unis et l'UE, en particulier en ce qui concerne le dossier clé de l'agriculture.

Après la visite de M. Mandelson, les États-Unis ont annoncé publiquement qu'ils n'avaient pas l'intention de présenter une nouvelle proposition en matière agricole pour relancer les négociations.

La représentante américaine au commerce, Susan C. Schwab, a déclaré que

les États-Unis avaient déjà présenté une proposition exhaustive sur une réforme agricole qui, selon elle, n'a toujours pas trouvé d'équivalent dans les autres pays de l'OMC.

«Nous l'avons fait», a-t-elle dit. «Nous avons essayé».

Entre-temps, lors de la réunion du Conseil général du 10 octobre à Genève, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a indiqué aux membres qu'ils devaient radicalement modifier leur position sur l'agriculture entre novembre et le printemps prochain s'ils veulent achever le Cycle de Doha en 2007.

«Nous ne pourrions reprendre que lorsque les positions de fond auront changé sur les dossiers principaux, en particulier l'agriculture, qui est la clé qui déblocuera le reste de l'agenda. Tant que cela n'aura pas changé, nous resterons dans l'impasse», a-t-il déclaré.

Nombre de pays en développement ont profité de la réunion du Conseil général pour manifester ouvertement leur déception face à l'absence de progrès. Le Bénin, parlant au nom du groupe des pays africains, a insisté auprès des principaux protagonistes de l'OMC pour que les négociations de Doha reprennent «dans les plus brefs délais».

De même, l'ambassadeur de Singapour auprès de l'OMC a averti que la suspension des négociations ne pouvait pas durer éternellement et a instamment prié

les membres de «serrer les dents» et de reprendre les négociations.

Les États-Unis et l'Union européenne ont gardé le silence pendant la discussion et ne se sont pas manifestés en faveur d'une reprise rapide des négociations.

M. Lamy a averti les membres de l'OMC que le temps passait rapidement.

«La fenêtre d'opportunité dont nous disposons est limitée. Si nous voulons avoir une chance de conclure en 2007, la marge de manœuvre se situe entre novembre et le printemps, qui semble être le dernier moment pour obtenir la percée dont nous avons besoin», selon M. Lamy.

M. Lamy a également souligné que la décision de suspendre les négociations de Doha «était la seule manière de garder le patient en vie» et de «sauvegarder ce qui était sur la table».

Selon les spécialistes de l'OMC, plusieurs scénarios sont en discussion sur l'avenir possible du Cycle de Doha. Pour l'instant, le scénario le plus probable est que les négociations reprendront au début de l'année et, très certainement, après les élections à mi-mandat aux États-Unis.

Entre-temps, des négociations informelles se poursuivent sur certains des points d'achoppement. Il sera important et, certainement, plus ardu pour l'IE et d'autres ONG de continuer à suivre les discussions informelles en cours.

Point sur les négociations de l'AGCS

Bien que les négociations formelles sur l'AGCS aient été suspendues en même temps que d'autres éléments du Cycle de Doha, les responsables du commerce basés à Genève ont indiqué que des négociations informelles sur les services se poursuivaient afin de tenter de résoudre certaines des questions les plus épineuses avant la reprise du cycle.

L'élaboration de nouvelles règles sur la réglementation intérieure est l'un des axes de ces négociations informelles. La portée des règles proposées en matière de prescriptions et de procédures de qualification, de prescriptions et de procédures d'octroi de licences et de normes techniques est très vaste. De nombreux types de mesures gouvernementales régissant l'éducation et d'autres services publics pourraient être affectés, comme l'octroi de licence aux écoles et aux installations et les normes d'assurance qualité.

Selon certaines sources, les discussions sur la réglementation intérieure sont «sérieusement bloquées» depuis la présentation du projet de texte en juillet.

Le projet incluait de nombreuses références à un critère de nécessité qui imposerait que les règles affectant les qualifications, l'octroi de licences et les normes techniques reposent sur des «critères objectifs» et «ne soient pas plus rigoureuses qu'il n'est nécessaire». Cela dépassait largement l'appétit et le point de vue d'une majorité de membres qui, en écho aux préoccupations exprimées par l'IE et d'autres ONG, argumentaient qu'un critère de nécessité serait susceptible de restreindre gravement leur capacité à réglementer la qualité des services y compris les services d'éducation. Le Brésil a, avec succès, rallié une majorité de pays en développement contre le critère de nécessité. En raison de la pression exercée par les gouvernements des États fédérés et des instances chargées de la réglementation intérieure, les États-Unis s'y sont également opposés. Cependant, le projet de texte n'a pas reflété cette opposition au critère de nécessité, provoquant la consternation et la colère de nombreuses délégations.

Une autre série cruciale de négociations sur l'AGCS a pris fin en août lorsque l'Union européenne et 17 autres membres de l'OMC ont convenu de modifier la liste des engagements de l'UE à l'AGCS.

Les modifications, autorisées par l'article XXI de l'AGCS, étaient nécessaires pour aligner les listes des nouveaux États membres de l'UE sur celle des 12 membres initiaux.

Ces négociations ont été le premier recours à l'article XXI, créant ainsi un précédent important pour la manière dont les membres peuvent modifier leurs engagements au titre de l'AGCS. Les détails de l'ensemble sont encore confidentiels, mais certaines sources laissent entendre qu'une restriction importante de l'UE protégeant le droit d'étendre les services d'utilité publique a été réduite, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux secteurs des télécommunications et des services financiers. Si cela est avéré, cela apporterait une nouvelle preuve de la mesure dans laquelle l'AGCS peut verrouiller et intensifier la libéralisation et la déréglementation de services fournis par le secteur public.

Annnonce d'une nouvelle politique commerciale de l'UE

Étant donné que les négociations de l'OMC sont toujours suspendues, le 4 octobre, la Commission européenne a dévoilé la nouvelle stratégie commerciale de l'UE. L'objectif est d'intégrer la politique commerciale dans le programme de réforme économique et de compétitivité de l'UE. La clé de voûte de la nouvelle stratégie commerciale est la poursuite des accords bilatéraux et régionaux.

En annonçant sa nouvelle politique, la Commission a insisté sur le fait qu'elle n'avait pas abandonné tout espoir de parvenir à un accord multilatéral dans le cadre des négociations commerciales de Doha.

«L'UE souscrit pleinement à l'OMC et le système d'échange commercial multilatéral est sa première priorité. Elle oeuvrera à la reprise et à la conclusion des

négociations du Programme de Doha pour le développement», a indiqué la Commission dans une déclaration écrite.

La Commission a insisté sur le fait que sa nouvelle stratégie d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux pourrait renforcer les négociations de l'OMC en ce qu'elle pourrait contribuer à résoudre certains dossiers épineux, comme l'accès au marché pour les fournisseurs de services et les règles en matière de marchés publics.

Le commissaire européen chargé du commerce, Peter Mandelson, a indiqué que la Corée du Sud, l'Inde et les pays d'Asie du Sud-Est seraient les premières cibles des négociations de libre-échange.

«Une économie mondiale en mutation a besoin d'une nouvelle politique commerciale», affirme M. Mandelson. «Un marché ouvert n'est pas simplement un marché à droits de douane réduits, c'est un marché dans lequel les entreprises européennes sont libres de jouer le jeu de la concurrence et sont protégées juridiquement. La politique de l'Europe doit être claire: rejet du protectionnisme à l'intérieur et activisme pour ouvrir les marchés à l'étranger».

La Commission européenne a également annoncé qu'elle allait engager des négociations commerciales bilatérales avec l'Inde, lesquelles pourraient déboucher sur un accord de libre-échange.

Les services éducatifs dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux

Les négociations commerciales passant d'un cadre multilatéral à des accords bilatéraux et régionaux, l'IE suit de près les développements afin d'évaluer leur impact potentiel sur les services éducatifs. Le risque est que de nombreux accords bilatéraux et régionaux dépassent largement les engagements sur les services d'éducation pris dans le cadre de l'AGCS.

Dans un document publié en septembre, le secrétariat de l'OMC a analysé trente-six accords commerciaux bilatéraux et régionaux contenant des engagements de libéralisation des services. Le document relève que des engagements importants en matière de services éducatifs sont surtout courants dans les accords signés avec les États-Unis et dépassent le niveau de libéralisation prévu dans l'AGCS.

«Les résultats sont souvent dramatiques parce que la plupart des pays qui ont négocié avec les États-Unis auparavant n'avaient pas ou très peu d'engagements concernant les services éducatifs dans le cadre de l'AGCS», indique le rapport.

Lorsque les services éducatifs sont inclus, tous les pays qui ont signé un accord bilatéral avec les États-Unis ont pris des engagements de libéralisation dans les services éducatifs plus importants que dans leurs listes ou dans leurs offres dans le cadre de l'AGCS. Ainsi, le Salvador, le Guatemala et Oman, des pays qui n'ont que des engagements limités en matière d'éducation au titre de l'AGCS, ont pris des engagements pour tous les secteurs éducatifs sans restriction, dans leurs accords bilatéraux avec les États-Unis.

Dans d'autres cas, les engagements pris dans le cadre d'accords bilatéraux avec les États-Unis ont maintenu certaines restrictions existantes, tout en prévoyant une libéralisation plus poussée que dans la liste de l'AGCS. Le Chili, par exemple, a pris des engagements qui affectent la présence commerciale des établissements d'enseignement basés aux États-Unis, mais a conservé le droit d'imposer des mesures en matière de nationalité. Le Mexique a pris de nouveaux engagements en matière d'éducation des adultes,

mais a limité la participation étrangère à 49 % du capital des entreprises. L'Australie a pris un nouvel engagement dans l'éducation des adultes.

En revanche, dans tous les accords, les États-Unis n'ont, quant à eux, rien ajouté de significatif à leur liste ou à leur offre dans le cadre de l'AGCS.

Le document a conclu que pour les États-Unis, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ont abouti à un accès au marché «considérablement accru» dans des secteurs où les fournisseurs de services américains ont un intérêt particulier, en ce compris les services d'éducation.

Les affiliés appelés à faire pression sur leur gouvernement

L'intérêt renouvelé pour les négociations commerciales bilatérales et régionales représente un défi majeur pour l'IE à différents égards, selon le Secrétaire général adjoint Elie Jouen.

«Les services d'éducation sont visiblement un objectif essentiel de ces accords et pourraient servir de repère pour les négociations sur l'AGCS quand le Cycle de Doha reprendra, s'il reprend», a déclaré Elie Jouen. «Nous devons, avec l'aide de nos affiliés, rassembler davantage d'informations sur ces accords et l'état actuel des négociations».

Entre-temps Elie Jouen invite instamment les affiliés de l'IE à profiter de la suspension des négociations de l'AGCS pour poursuivre leur lobbying auprès de leur gouvernement afin que l'éducation n'entre pas dans l'AGCS et qu'ils s'opposent aux nouvelles règles sur la réglementation intérieure. ■

COMMERCE EDUCATION a été rédigé par l'équipe du Département Éducation et Emploi de l'IE composée de Elie Jouen et de Monique Fouilhoux, avec l'aide de David Robinson. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'IE à Bruxelles: Tél.: + 32 2 224 0611; Fax:+32 2 224 0606; Courriel: <mailto:elie.jouen@ei-ie.org>, site Internet : www.ei-ie.org